

Rappel : Nécessité de renouvellement en fin d'année de l'enregistrement des entreprises agroalimentaires auprès de la FDA, et la nouvelle exigence qui s'y attache [Etats-Unis]

Pour les produits alimentaires relevant du champ de compétence de la FDA (*Food and Drug Administration*), soit l'ensemble des produits alimentaires hormis les produits carnés (hors gibiers) et les ovoproduits, l'une des conditions pour exporter aux Etats-Unis est un enregistrement préalable auprès de la FDA des établissements agroalimentaires dans lesquels le produit a été fabriqué, manipulé ou entreposé, **enregistrement qui doit être renouvelé tous les deux ans en année paire (donc cette année), entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre**, quelle que soit la date précédente de l'enregistrement (y compris pour un enregistrement effectué en septembre 2020).

Depuis janvier 2020, la mise à jour de l'enregistrement auprès de la FDA se fait uniquement **par voie électronique sur le site <https://www.access.fda.gov/>**.

A l'occasion de ce renouvellement, une exigence supplémentaire est introduite par la FDA. A compter du 1^{er} octobre 2020 en effet, **tout établissement enregistré auprès de la FDA devra déclarer un identifiant unique d'établissement (*Unique Facility Identifier* - UFI)**, dans une nouvelle rubrique qui sera ajoutée au questionnaire d'enregistrement. La confirmation du renouvellement de l'enregistrement, nécessaire à la poursuite des exportations en 2021, sera conditionnée à une vérification par la FDA de l'exactitude de l'identifiant unique et de la similitude entre l'adresse de l'établissement associée à cet identifiant et celle figurant dans l'enregistrement.

Même si elle n'exclut pas d'autres systèmes d'identifiant unique acceptables pour les établissements, **la FDA ne reconnaît en pratique à l'heure actuelle que le numéro DUNS (*Data Universal Numbering System*)**.

Il est donc fortement conseillé de **vérifier dès à présent si chaque établissement, dont le renouvellement d'enregistrement est souhaité, dispose bien d'un numéro DUNS** (dont l'attribution est gratuite, et s'appuie en France sur le numéro SIRET) **et si l'adresse associée à ce numéro correspond exactement à celle portée sur l'enregistrement de l'établissement auprès de la FDA** (pour mémoire, l'enregistrement doit mentionner l'adresse physique du site de production). La société Manageo est seule habilitée à attribuer en France un numéro DUNS : <https://www.manageo.fr/savoir/duns-pid56.html>.